



Commune de  
WITTISHEIM

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 08 DECEMBRE 2021

### COMPTE-RENDU

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **mercredi 08 décembre 2021 à 20h** en salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du **03 décembre 2021** et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :  
18

Présents :  
13

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents :

- BARONDEAU Huguette
- JASIC Mahir
- LOOS Clothilde
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Cédric
- SEYLLER Francis
- SEYLLER Yolande
- SIMLER Nicolas
- THIETRY Frédérique
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- AYDIN Marie-Madeleine, donne procuration à KNOBLOCH Christophe
- CHAMBAS Jean-Marc, donne procuration à BARONDEAU Huguette
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe, donne procuration à ROSENZWEY Arnaud
- GISSELBRECHT Fabrice, donne procuration à ROMILLY Aude
- ORIHUELA Jules, donne procuration à SEYLLER Yolande

### 1. Approbation du PV du 09 novembre 2021

Le Procès-Verbal la réunion du Conseil Municipal du 09 novembre 2021 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

### 2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal désigne Mme Yolande SEYLLER en tant que secrétaire de séance.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

### 3. RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE – Validation de l'APS

Rapporteur : M. le Maire, Christophe KNOBLOCH

L'APS (Avant-Projet Sommaire) des travaux de restructuration et extension de la Mairie a été présenté à la commission consultative dédiée, par le maître d'œuvre M. Michel Poulet, le 24/11/2021.

Les plans et le chiffrage prévisionnel de l'APS ont été envoyés aux conseillers et sont commentés en séance par M. le Maire.

Le projet tel que présenté est chiffré à 1.072.659 € HT et est supérieur au budget prévisionnel. Cette augmentation a plusieurs explications :

- Le budget initial (620 000 € HT valeur mars 2021) a été actualisé à 642 000 € HT (valeur novembre 2021).
- Des demandes hors programme ont été ajoutées, pour un montant de 195.465 € HT : ravalement de façades ; remplacement fenêtres bois du bâtiment existant ; remplacement de l'escalier existant ; double flux dans le bâtiment existant ; agrandissement de 20 m<sup>2</sup> de la salle du conseil.
- Par suite des investigations menées par les différents bureaux d'études membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre, des postes complémentaires se sont avérés nécessaires (165.588 € HT) notamment :
  - l'isolation complète du bâtiment existant avec réfection des combles – la couverture est en bon état et pourra être conservée ;
  - des renforts structurels du plancher haut du RDC ;
  - la ventilation double flux pour la salle du conseil et la réfection des installations de chauffage et d'électricité.
- A ces postes s'ajoutent des provisions diverses qui prennent en compte l'évolution des prix d'ici à la date de signature des marchés (69.606 € HT)

La commission consultative propose de valider cet APS. En effet, le projet tel que présenté aboutira à la réfection et à la construction d'un bâtiment fonctionnel et dont les performances énergétiques dépassent les réglementations thermiques applicables à ce jour. Le projet s'inscrirait alors dans une démarche exemplaire d'un point de vue environnemental. Outre les économies d'énergie générées sur le fonctionnement du bâtiment, ces travaux permettront l'obtention de subventions supplémentaires permettant de réduire la part d'autofinancement du projet.

Sur la base de ce chiffrage, les subventions pourront être sollicitées, et un plan de financement prévisionnel de l'opération sera présenté en conseil, lors de la validation de l'Avant-Projet Détaillé de l'opération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

- ▶ **VALIDE l'Avant-Projet Sommaire de la restructuration et extension de la Mairie**
- ▶ **AUTORISE le maître d'œuvre à réaliser la phase Avant-Projet Détaillé de l'opération**

#### **4. RUE DE HILSENHEIM - Validation de l'Esquisse**

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

#### **5. RUE DE HILSENHEIM - Choix du prestataire pour la réalisation des sondages géotechniques**

Rapporteur : M. l'Adjoint, Thierry WITWICKI

Dans le cadre des travaux de voirie dans la rue de Hilsenheim, des études de sols consistant en des sondages géotechniques sont nécessaires.

Par suite de la consultation menée, 3 prestataires ont remis une offre. Celles-ci ont été analysées par l'ATIP, agissant en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de cette opération. Le document d'analyse des offres a été transmis aux conseillers. Il en ressort le classement suivant :

Candidat		Critères		Note Globale pondérée		Classement
1	LABOROUTES COLMAR	Prix	10	40	93,33	1
		Délai	8,33	53,33		
2	GINGER	Prix	7,84	47,06	87,06	2
		Délai	10	40		
3	ICSEO	Prix	8,98	53,86	82,43	3
		Délai	7,14	28,57		

Considérant l'avis favorable de la commission « urbanisme et aménagement du territoire réunie le 30/11/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **RETIENT l'offre de la société LABOROUTE, pour un montant de 7 801,00 € HT pour la réalisation des sondages de sol dans la rue de Hilsenheim.**
- ▶ **AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.**

## 6. PERSONNEL COMMUNAL - Instauration du « forfait mobilité durable »

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

## 7. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 - Création des postes et recrutement des agents recenseurs

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Le recensement de la population de Wittisheim aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Pour la bonne organisation du recensement, il est nécessaire :

- ▶ de nommer un coordinateur, interlocuteur de l'INSEE durant cette période. Celui-ci sera le référent pour les agents recenseurs et le gestionnaire de l'organisation de l'opération et de son bon fonctionnement. Cette mission de coordination est confiée à M. Maxime SCHNEIDER, agent administratif de la commune de Wittisheim.
- ▶ de recruter et rémunérer les agents recenseurs, dont le travail consistera à assister aux formations (2 demi-journées) ; effectuer une tournée de reconnaissance préalable et effectuer le recensement pour la zone qui leur sera affectée.

Le montant de la dotation qui sera versée en 2022 à la commune par l'INSEE pour l'organisation du recensement est de 3.692 €. Cette dotation n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des frais générés dans ce cadre.

**M. le Maire ne prends pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **VALIDE la rémunération d'un agent communal titulaire à temps complet qui assurera les fonctions d'agent recenseur sur la base des heures supplémentaires.**
- ▶ **AUTORISE le recrutement de 3 agents recenseurs supplémentaires, chargés de mener les enquêtes dans les foyers.**
- ▶ **DECIDE de rémunérer les agents recenseurs en fonction des foyers consultés (0.71 €/bulletin de logement) et du nombre de feuilles individuelles récoltées (1,29 €/feuille individuelle).**
- ▶ **DECIDE d'indemniser les heures relatives à la formation obligatoire (deux demi-journées) sur la base de 10,48 € brut/heure de formation**

- ▶ **DECIDE d'attribuer une prime de fin de collecte d'un montant de 100 € brut à l'agent recenseur dans le cas où 95% de son district est collecté dans les trois premières semaines du recensement, soit avant le 10 février 2022.**

## **8. ONF – Programme des travaux 2022**

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

## **9. ONF – Etat des coupes 2022**

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

## **10. FLEURISSEMENT – Attribution exceptionnelle de bons d'achat aux agents, dans le cadre de l'obtention de la 3ème fleur**

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

## **11. FETE DES AINES – Choix du cadeau 2021**

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Huguette BARONDEAU

Le contexte sanitaire a nécessité l'annulation de la fête des aînés prévue le 05/12/2021.

Sur les 432 personnes de plus de 65 ans invitées, 185 personnes avaient validé leur participation au repas de Noël et 247 personnes ne souhaitaient pas participer.

Afin de pallier cette annulation et marquer la fin de l'année et la période de l'Avent auprès de nos aînés, plusieurs solutions sont étudiées :

- La commande de repas auprès du traiteur et le portage des repas aux aînés par les conseillers municipaux (en liaison froide) ;
- L'attribution de bons d'achat de 25 € à valoir auprès des commerçants locaux, à l'instar des bons distribués en 2020, aux personnes ayant répondu qu'elles participeraient au repas et le maintien de l'attribution de paniers garnis (produits des commerçants de Wittisheim) d'un montant de 15 € et la distribution aux aînés par les conseillers municipaux, aux personnes qui avaient décliné l'invitation. Cette solution

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

- ▶ **DECIDE d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 25 € à valoir auprès des commerçants locaux aux personnes s'étant inscrite au repas des aînés.**
- ▶ **DECIDE d'attribuer un cadeau aux personnes ayant décliné l'invitation.**

## **12. FINANCES – SUBVENTION – Fixation des critères des subventions d'équipement aux associations locales**

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

La commission Finances, réunie le 29/11/2021, propose de fixer des critères pour l'attribution de subvention d'équipement aux associations locales. Il lui semble en effet opportun de fixer des critères pour pouvoir répondre aux demandes qui se présentent, de manière juste et équitable entre toutes les associations demandeuses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **FIXE** les critères suivants quant à l'octroi de subventions d'équipements aux associations de Wittisheim :
  - une subvention d'investissement/an/association qui en fait la demande
  - prise en charge de 50% des dépenses subventionnables (achat d'équipements amortissables, non consommables, nécessaires à la pratique associative)
  - plafond maximum de 1.000 € d'aide
- ▶ **DECIDE** d'inscrire à compter du BP 2022 au c/20421, un budget annuel de 2.000 € pour l'attribution de ces subventions.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à verser les subventions correspondantes.

### 13. FINANCES – SUBVENTION – Demande de l'Harmonie Espérance

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

L'association a formulé une demande de subvention pour l'acquisition du matériel suivant :

- Clarinette basse	coût : 4 000,00 € HT / 4 800,00 € TTC
- Cymbale	coût : 187,08 € HT / 224,50 € TTC
Total :	4 187,08 € HT / 5 024,50 € TTC

Considérant l'avis favorable de la commission Finances réunie le 29/11/2021,

Considérant les critères validés dans la délibération n° 12 précédente : prise en charge de 50% des dépenses subventionnables, plafonné à maximum de 1.000 € d'aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 1.000 € à l'Harmonie Espérance pour l'achat d'une clarinette basse et d'une cymbale

### 14. FINANCES – PLAN D'EAU – Réduction de la redevance de la société « Au gré du Van » pour la concession 2021

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

La convention signée avec la société « Au Gré du Van » relative à la concession de la buvette au plan d'eau sur les années 2021 à 2023 prévoit une redevance de 4.000 €/an au titre du droit d'occupation du domaine privé. La société agit pour la première fois en 2021 en tant que concessionnaire, elle était déjà présente en 2020 en tant que sous-traitante de M. Dickely, le concessionnaire de l'an passé.

Par courrier daté du 30/09/2021, la gérante de la société sollicite une réduction de la redevance du fait des conditions d'exercice particulières rencontrées en 2021 et notamment de la mise en place du Pass Sanitaire, qui a fait chuter la fréquentation du site. En effet, pour ne pas se retrouver en difficulté, elle souhaite que la commune applique pour 2021 de manière exceptionnelle une redevance de 1.000 à 1.500 €.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances réunie le 29/11/2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- ▶ **DECIDE** de réduire de manière exceptionnelle la redevance liée à la concession de la buvette du plan d'eau à 1.500 € pour l'année 2021.

## 15. FINANCES – STALL – Tarif de location

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Le Stall est loué entre 5 et 6 fois par an (chiffres 2019 et 2021). Cette location engendre des frais pour la commune : nettoyage et tonte des lieux ; constitution du contrat de location ; préparation et nettoyage des toilettes sèches ; tri des poubelles par suite de la location, notamment.

Le tarif appliqué est de 75 €, il convient de le régulariser par une délibération.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances réunie le 29/11/2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

- ▶ **REGULARISE le tarif de location du Stall à 75 €**
- ▶ **RESERVE la location uniquement aux associations/entreprises/habitants de Wittisheim**
- ▶ **FIXE la caution à 200 €**
- ▶ **ACCORDE une gratuité par an pour les associations de Wittisheim**

## 16. FINANCES – SALLE POLYVALENTE – Tarifs en cas de casse ou manque et de location de la vaisselle de la cuisine

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

## 17. FINANCES – SALLE POLYVALENTE – Tarifs de location

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Les tarifs de location de la grande et petite salle polyvalente ont été fixés par délibération en 2017.

Considérant l'augmentation du coût de l'énergie,

Considérant le travail généré pour les agents administratifs (constitution du contrat) et techniques (état des lieux, nettoyage, inventaire),

Considérant l'avis favorable de la commission Finances réunie le 29/11/2021, à une augmentation des tarifs de location de 10% pour les associations/entreprises/particuliers de Wittisheim et de 50% pour les associations/entreprises/particuliers extérieurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

- ▶ **ACCORDE une location gratuite par association et par an**
- ▶ **ACCORDE la location gratuite aux associations pour l'organisation de leur Assemblée générale**
- ▶ **FIXE les tarifs de suivants :**

LOCATION	WITTISHEIM	EXTERIEUR
<b>GRANDE SALLE – associations</b>		
Cuisine + vaisselle comprise	275 €	1.200 € + 1 500 € de chèque de caution
<b>GRANDE SALLE – particuliers</b>		
Cuisine + vaisselle comprise	440 € + 1 500 € de chèque de caution	1.200 € + 2 000 € chèque de caution
<b>GRANDE SALLE – entreprises</b>		
Cuisine + vaisselle comprise	550 € + 1 500 € de chèque de caution	1.200 € + 1 500 € de chèque de caution
<b>PETITE SALLE</b>		
Kitchenette + vaisselle comprise	165 € + 500 € de chèque de caution	450 € + 1 000 € de chèque de caution
Avec cuisine	110 €	150 €
<b>ENTERREMENT</b>		
Petite salle	55 €	/
Grande salle	110 €	/
<b>Pénalité de nettoyage</b>		
Petite salle	110 €	150 €
Grande Salle	220 €	300 €
<b>Frais divers</b>		
Perte clé		50 €
Déclenchement alarme		50 €
Dégradations système incendie		montant des réparations
Option astreinte (petite ou grande salle)		110 €

## 18. FINANCES – Décision modificative n°2 - Participation CCRM Carrefour rue du Cimetière/rue des Roses

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

### Décision Modificative (DM) n°2-2021 :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
4581 (45) - 202110 : Dépenses EP sous man	2 430,00	10222 (10) : FCTVA	-398,62
		1326 (13) - 837 : Autres établissements pub	-2 025,00
		2151 (21) - 787 : Réseaux de voirie	2 430,00
		4582 (45) - 202110 : Recettes EP sous mand	398,62
		4582 (45) - 202110 : Recettes EP sous mand	2 025,00
	<b>2 430,00</b>		<b>2 430,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 430,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 430,00</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## 19. FINANCES – Décision modificative n° 3 : Participation CCRM Rue Paul Scheffels

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Décision Modificative (DM) n°3-2021 :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
10222 (10) : FCTVA	4 136,76	1326 (13) - 837 : Autres établissements pub	-21 015,00
4581 (45) - 202110 : Dépenses EP Paul Sch	25 218,00	2151 (21) - 787 : Réseaux de voirie	25 218,00
		4582 (45) - 202110 : Recettes EP Paul Sche	21 015,00
		4582 (45) - 202110 : Recettes EP Paul Sche	4 136,76
	29 354,76		29 354,76
<b>Total Dépenses</b>	<b>29 354,76</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>29 354,76</b>

ADOpte A L'UNANIMITE.

## 20. FINANCES – Décision modificative n° 4 : Participation CCRM Rue de Muttersholtz

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Décision Modificative (DM) n°4-2021 :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
4581 (45) - 202110 : Dépenses EP rue Mutt	13 560,00	10222 (10) : FCTVA	-2 224,38
		1322 (13) - 817 : Régions	-11 300,00
		2151 (21) - 787 : Réseaux de voirie	13 560,00
		4582 (45) - 202110 : Recettes EP Rue Mutt	2 224,38
		4582 (45) - 202110 : Recettes EP Rue Mutt	11 300,00
	13 560,00		13 560,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>13 560,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>13 560,00</b>

ADOpte A L'UNANIMITE.

## 21. FINANCES – Décision modificative n° 5 : Prise en charge des subventions d'équipement aux associations

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Décision Modificative (DM) n°5-2021 :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
20421 (204) : Biens mobiliers, matériel et é	2 808,00		
2111 (21) : Terrains nus	-2 808,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

ADOpte A L'UNANIMITE.



## **22. FINANCES – Admissions en non-valeur de titres irrécouvrables**

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

## **23. FINANCES – Dissolution et reprise des résultats du budget annexe « Lotissement Gare 4<sup>ème</sup> tranche »**

Rapporteur : Mme l'Adjointe, Aude ROMILLY

Considérant la vente de toutes les parcelles de la 4<sup>ème</sup> tranche du Lotissement de la Gare.  
Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été comptabilisées et que toutes les opérations sont réalisées hormis les opérations relatives à la liquidation de TVA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

- ▶ **ACTE la dissolution du budget annexe « Lotissement Gare 4<sup>ème</sup> tranche ».**
- ▶ **DECIDE que les centimes découlant des opérations de liquidation de TVA du budget lotissement seront transférés au budget principal.**
- ▶ **DECIDE d'inscrire au c/6522 un montant de 568 180,26 € correspondant au solde de clôture du budget, à reverser au budget principal.**
- ▶ **AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **24. FINANCES – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses et recettes nouvelles d'investissement pour 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent**

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**

## **25. Décisions du Maire**

**M. Le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal.**